



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze décembre à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 08 décembre 2021

Date d'affichage de la convocation : 08 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix : 25

Etaient présents: M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Janet Zaragoza, Mme Patricia Escario, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Julien Baroni, Mme Jennifer Euzet, Mme Delphine Plovier.

Absents excusés :

Mme Martine Villeneuve a donné procuration à M. André Sauzède

M. Alain Héraud a donné procuration à M. Alex Dumas

M. Ange Monroig

Mme Béatrice Leccia a donné procuration à M. André Sauzède

M. Frédéric Brauge

M. Philippe Renier

Mme Clémentine Bouvier

Mme Marie-Claire Balsan a donné procuration à Mme Véronique Martin

M. Dominique Devogelaere a donné procuration à Mme Véronique Martin

Secrétaire de séance : M Grégory Fernandez

DEL2021_065 Intempéries du 14 septembre 2021 - Dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par les évènements climatiques

Vu les articles L1513-6 et suivants du CGCT,

Vu l'arrêté ministériel du 24 septembre 2021 portant reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle pour la commune de Calvisson pour les inondations et coulées de boue du 14 septembre au 16 septembre 2021,

Monsieur le maire indique à l'assemblée que les intempéries du 14 septembre ont engendré des dégâts importants sur la commune pour un montant estimé à 700 703.26 €.

L'Etat a mis en place une dotation de solidarité dont l'objectif est d'aider les communes concernées à reconstituer leur patrimoine à l'identique. Cela concerne les biens non assurables (chemins, voirie...). La commune a déposé une demande de subvention en date du 10 novembre dernier afin de bénéficier de cette dotation et a été autorisée à démarrer l'exécution des travaux urgents de remise en état sans que cela n'entraîne de rejet de la demande de subvention.

Il convient de demander l'aide la plus élevée possible auprès de l'Etat, la Région et le Département.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- De demander l'aide la plus élevée possible auprès de l'Etat, la Région et le Département,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Vote :

Présents	20
Procurations	05
Nombre de voix	25
Pour	25
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

